

893^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 12 novembre 2019 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers	Réal Dubé Éric Pinard Michel Patry Louis Gagnon Pierluc Brousseau
---------------------------	---

Sous la présidence de monsieur le maire	René Dubé
--	-----------

Absence	Sonia Leblanc
---------	---------------

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2019-11-12-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 891^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- QUE le procès-verbal de la 891^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-03
PROCÈS-VERBAL DE LA 892^E SÉANCE
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE le procès-verbal de la 892^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-04
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE les comptes payés et prélèvements en octobre 2019, qui s'élèvent à 228 777,06 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 octobre 2019, qui s'élèvent à 212 017,24 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois d'octobre 2019, qui s'élèvent à 249 979,28 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-05
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
11, RUE ROW – LOT 5 984 396 (1-219-20)
MONSIEUR RÉJEAN LEMIEUX

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Réjean Lemieux, propriétaire, a déposé une demande de dérogation mineure adressée au conseil municipal relativement à l'immeuble situé au 11, rue Row, lot 5 984 396 (ancien numéro de lot : 1-219-20);

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 347-2015, le conseil peut accorder des dérogations mineures au règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE conformément à l'article 2.3.5 du règlement numéro 347-2015, le comité consultatif d'urbanisme a étudié ladite demande lors de sa séance du 16 septembre 2019;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de cette demande (recommandation 2019-09-16-01);

ATTENDU QUE le greffier a fait publier dans l'hebdomadaire Le Citoyen, en date du 23 octobre 2019, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de la présente séance, ainsi que la nature et les effets de ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil et suite à l'invitation faite par le maire, aux personnes présentes dans l'assistance, aucune personne ne s'est fait entendre sur l'objet de ladite demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Réjean Lemieux, pour la propriété sise au 11, rue Row, lot 5 984 396, à savoir :
 - fixer la marge latérale du garage à 0,69 mètre au lieu de 1 mètre;
 - augmenter la superficie du garage et de la remise existants à 64 mètres carrés au lieu de 55 mètres carrés;
 - fixer la marge latérale de la résidence à 1,05 mètre au lieu de 2 mètres;
 - fixer la marge latérale de la cheminée de la résidence à 0,69 mètre au lieu de 2 mètres;le tout tel que précisé dans le Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements;
- ET QUE la demande ainsi accordée soit alors réputée conforme au Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Monsieur le maire René Dubé déclare être en situation de conflit d'intérêt relativement au dossier suivant et s'abstient de participer à la prochaine décision.

2019-11-12-06

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

22, RUE BERNARD – LOT 5 984 443 (1-1080)

MONSIEUR GILLES RANCOURT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Gilles Rancourt, propriétaire, a déposé une demande de dérogation mineure adressée au conseil municipal relativement à l'immeuble situé au 22, rue Bernard, lot 5 984 443 (ancien numéro de lot : 1-1080);

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 347-2015, le conseil peut accorder des dérogations mineures au règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE conformément à l'article 2.3.5 du règlement numéro 347-2015, le comité consultatif d'urbanisme a étudié ladite demande lors de sa séance du 16 septembre 2019;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable mais conditionnel à l'égard de cette demande (recommandation (recommandation 2019-09-16-02));

ATTENDU QUE le greffier a fait publier dans l'hebdomadaire Le Citoyen, en date du 23 octobre 2019, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de la présente séance, ainsi que la nature et les effets de ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil et suite à l'invitation faite par le directeur général et greffier, aux personnes présentes dans l'assistance, aucune personne ne s'est fait entendre sur l'objet de ladite demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Gilles Rancourt, pour la propriété sise au 22, rue Bernard, lot 5 984 443, soit d'autoriser la construction d'un garage, en cour arrière, d'une superficie de 72 mètres carrés au lieu de 55 mètres carrés, tel que précisé dans le Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements;

- QUE la décision soit conditionnelle à ce que le garage existant soit démoli;
- ET QUE la demande ainsi accordée soit alors réputée conforme au Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Monsieur le maire René Dubé réintègre la séance.

2019-11-12-07

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
4, RUE DU GOÉLAND – LOT 5 984 439 (1-94)
MONSIEUR RÉJEAN MARCOTTE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Réjean Marcotte, propriétaire, a déposé une demande de dérogation mineure adressée au conseil municipal relativement à l'immeuble situé au 4, rue du Goéland, lot 5 984 439 (ancien numéro de lot : 1-94);

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 347-2015, le conseil peut accorder des dérogations mineures au règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE conformément à l'article 2.3.5 du règlement numéro 347-2015, le comité consultatif d'urbanisme a étudié ladite demande lors de sa séance du 16 septembre 2019;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de cette demande (recommandation 2019-09-16-03);

ATTENDU QUE le greffier a fait publier dans l'hebdomadaire Le Citoyen, en date du 23 octobre 2019, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de la présente séance, ainsi que la nature et les effets de ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil et suite à l'invitation faite par le maire, aux personnes présentes dans l'assistance, aucune personne ne s'est fait entendre sur l'objet de ladite demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

- D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Réjean Marcotte, pour la propriété sise au 4, rue du Goéland, lot 5 984 439, à savoir :
 - fixer la marge latérale de la future galerie à 1,2 mètre au lieu de 2 mètres;
 - autoriser l'installation d'un auvent sur la future galerie;le tout tel que précisé dans le Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements;
- ET QUE la demande ainsi accordée soit alors réputée conforme au Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-08

PROCLAMATION DE LA VILLE DE MATAGAMI À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Monsieur le maire René Dubé déclare la Ville de Matagami municipalité alliée contre la violence conjugale, pour les motifs suivants :

- La Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);
- C'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;
- Le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;
- Il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;
- Malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;
- Lors des douze jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;
- Comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

2019-11-12-09

ANIMARIUM COMPLEXE ANIMALIER INC.

PROJET PILOTE « ZOO-ÉDUCATION » – APPROBATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE madame Nathalie Bégin, propriétaire d'Animarium Complexe Animalier inc., a déposé un projet qui consiste à élaborer un programme éducatif pour les élèves du premier cycle du primaire appelé « Zoo-éducation », lequel programme permettra aux élèves de participer au développement complet de poussins à partir d'œufs de poules fécondés mis en couveuse;

ATTENDU QUE pour mener son projet à terme, madame Bégin demande l'autorisation de posséder six poules et trois coqs à son commerce situé sur la rue Galinée;

ATTENDU QUE ce type d'usage contrevient au chapitre 4 du Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de ce projet pilote (recommandation 2019-09-16-04);

ATTENDU QU'après analyse, la Ville est encline à permettre une possession maximale de six poules et trois coq, et ce, dans le cadre d'un projet pilote à durée déterminée, au terme duquel une modification de zonage pourrait être réalisée.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'AUTORISER la mise en place d'un projet pilote nommé Zoo-éducation par madame Nathalie Bégin, propriétaire d'Animarium Complexe Animalier inc., qui consiste à l'élaboration d'un programme éducatif s'adressant aux élèves du premier cycle du primaire leur permettant de participer au développement complet de poussins à partir d'œufs de poules fécondés mis en couveuse;
- QUE le projet pilote autorise une possession maximale de six poules et trois coqs dans la zone PB1;
- QUE ledit projet pilote soit d'une durée maximale d'un an, soit du 13 novembre 2019 au 12 novembre 2020;
- QUE le conseil municipal se réserve le droit de réexaminer ledit projet pilote en tout temps durant la période permise, ou encore d'y mettre fin;

- ET QUE la Ville ne soit responsable d'aucune responsabilité financière envers quelconque contribuable dans l'éventualité où elle n'irait pas de l'avant au terme de la période d'essai ou si elle devait mettre fin au projet pilote avant la conclusion de la période d'un an.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-10

**ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MATAGAMI
ACHAT DE DIVISEURS DE TYPE BANDE ET DE BUTS INTERMÉDIAIRES
DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOVICE DEMI-GLACE DE HOCKEY
CANADA ET HOCKEY QUÉBEC
CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE Hockey Canada et Hockey Québec ont élaboré le Programme Novice demi-glace, lequel assure un développement progressif des habiletés par des séances d'entraînement bien dirigées et des situations de match appropriées à l'âge dans un milieu correspondant au niveau de jeu des joueurs;

ATTENDU QUE l'Association du hockey mineur de Matagami souhaite adhérer à ce programme qui requiert l'achat de matériel spécifique;

ATTENDU QUE l'Association a déposé une demande d'aide financière pour l'acquisition de diviseurs de type bande ainsi que de buts intermédiaires, lesquels équipements représentent un investissement de l'ordre d'environ 7 200 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- DE PROCÉDER à l'acquisition desdits équipements en assumant une portion financière de 2 000 \$ et en facturant le solde à l'Association du hockey mineur de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-11

**DÉFI OSENTREPRENDRE, RÉGION NORD-DU-QUÉBEC, 22^E ÉDITION
CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la 22^e édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec aura lieu à Chapais au printemps prochain;

ATTENDU QUE ledit concours a pour but de promouvoir la culture entrepreneuriale de notre région.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE CONTRIBUER à titre de partenaire Rubis à la 22^e édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec et ainsi octroyer une aide financière de 250 \$.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-12

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019

APPROBATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D'APPROUVER le rapport annuel d'activités déposé par la Sûreté du Québec pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-13

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, SOUS-VOLET « PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) » – DOSSIER NUMÉRO 28623-1

APPROBATION DES DÉPENSES

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le conseil municipal de Matagami approuve les dépenses d'un montant de 106 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-14

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES

RENCONTRE JEUNESSE NORD-DU-QUÉBEC 2020

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami, en collaboration avec les écoles Le Delta et Galinée, souhaite organiser la 18^e édition de la Rencontre jeunesse Nord-du-Québec en mai 2020;

ATTENDU QUE la réalisation dudit projet vise à développer un rapprochement et un sentiment d'appartenance à notre région par différentes disciplines en loisir, sport et culture.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière de 35 000 \$ auprès de l'Administration régionale Baie-James pour la tenue de la 18^e édition de la Rencontre jeunesse Nord-du-Québec;
- DE CONTRIBUER financièrement à l'organisation de l'activité ainsi que par le prêt de locaux, d'équipements et des ressources humaines disponibles;
- D'AUTORISER monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande d'aide et toute entente à intervenir entre les deux parties;

- ET D'AUTORISER l'Administration régionale Baie-James à donner et à recevoir de l'information quant au projet « Rencontre jeunesse Nord-du-Québec 2020 » avec les partenaires projetés ou potentiels, dans le but notamment d'analyser le dossier, de compléter de l'information ou encore de confirmer la participation financière des autres partenaires, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-15

**ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
PROJET « LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES RENCONTRES
INTERCULTURELLES »
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière de 1 905 \$ auprès de l'Administration régionale Baie-James pour le projet « La semaine québécoise des rencontres interculturelles »;
- D'AUTORISER monsieur Étienne Gravel, directeur du Service des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties;
- ET D'AUTORISER l'Administration régionale Baie-James à donner et à recevoir de l'information quant au projet « La semaine québécoise des rencontres interculturelles » avec les partenaires projetés ou potentiels, dans le but notamment d'analyser le dossier, de compléter de l'information ou encore de confirmer la participation financière des autres partenaires, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-16

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES
POMPIERS VOLONTAIRES
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRES**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami prévoit la formation de onze pompiers pour le programme Pompier 1 et de sept pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, en conformité avec l'article 6 du programme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique;
- DE TRANSMETTRE cette demande au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le protocole d'entente à intervenir entre les deux parties, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-17

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
ADDENDA AU BAIL DE LOCATION – COUR DE TRANSBORDEMENT
APPROBATION ET SIGNATAIRES**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU la conclusion d'un bail avec la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) en vigueur depuis le 25 octobre 2017, concernant la location d'espaces extérieurs à des fins d'entreposage se trouvant dans la cour de transbordement;

ATTENDU QUE le bail stipule que les lieux loués sont pour les fins d'entreposage de chlorure de sodium uniquement;

ATTENDU QUE la SDBJ souhaite également y entreposer du sable pour l'entretien hivernal des routes de son territoire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER l'addenda numéro 1 au bail de location d'espace d'entreposage extérieur à la cour de transbordement entre la Société de développement de la Baie-James et la Ville de Matagami pour l'entreposage de sable;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, l'addenda à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-18

**PROGRAMME FAVORISANT L'ADOPTION DES SAINES HABITUDES DE
VIE – ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le programme favorisant l'adoption de saines habitudes de vie résulte de la ratification de la convention collective des salariés municipaux 2019-2023;

ATTENDU QUE le programme vise à rembourser les dépenses d'un employé concernant le coût d'inscription à certaines activités visant à favoriser l'adoption de saines habitudes de vie.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D’ADOPTER le programme favorisant l’adoption des saines habitudes de vie de la Ville de Matagami, tel que présenté par le directeur général, monsieur Pierre Deslauriers;
- ET QUE ledit programme soit rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2019-11-12-19

**SECRETARIAT AUX ALLIANCES ÉCONOMIQUES NATION CRIE –
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
PARTICIPATION À LA 16^E ÉDITION DE LA JOURNÉE MAILLAGE
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D’AUTORISER messieurs René Dubé, maire, Réal Dubé, conseiller, et Daniel Cliche, directeur du développement économique, à participer à la 16^e édition de la Journée maillage du Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie - Abitibi-Témiscamingue qui aura lieu le 27 novembre 2019 à Val-d’Or;
- ET D’EN AUTORISER les dépenses conformément aux politiques en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2019-11-12-20

**MINISTÈRE DE L’ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES
PARTICIPATION AU CONGRÈS QUÉBEC MINES
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'AUTORISER monsieur Daniel Cliche, directeur du développement économique, à participer au congrès annuel Québec Mines du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, qui aura lieu du 19 au 21 novembre 2019 à Québec;
- ET D'EN AUTORISER les dépenses conformément aux politiques en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-21
PARTICIPATION À LA BOURSE RIDEAU
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE l'événement « Bourse Rideau » regroupe tous les intervenants en matière de diffusion de spectacles;

ATTENDU QUE cet événement représente une excellente opportunité pour rencontrer en un même endroit l'ensemble des producteurs de spectacles, et que c'est l'occasion de préparer la programmation culturelle pour l'automne 2020 et l'hiver 2021;

ATTENDU QU'une partie des dépenses est remboursable par le réseau SPECTOUR.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, à participer à la Bourse Rideau, qui se tiendra à Québec du 16 au 20 février 2020;
- ET D'EN AUTORISER les dépenses conformément aux politiques en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-22
ÉTAT PRÉVISIONNEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU
30 SEPTEMBRE 2019

Dépôt pour information.

2019-11-12-23

LISTE DES TAXES FONCIÈRES À RECEVOIR AU 7 NOVEMBRE 2019

Dépôt pour information.

2019-11-12-24

BUREAUX ADMINISTRATIFS – HORAIRE DES FÊTES – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER la fermeture des bureaux administratifs de l'hôtel de ville pour la période des Fêtes, soit du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement selon les conditions et horaire proposés par monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et trésorier, dans sa note de service du 5 novembre 2019.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-25

CORRESPONDANCE

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL

a) *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*

- i) Programme de partage des revenus sur les ressources naturelles – Lettre du 11 octobre 2019

2. AUTRE

a) *Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James*

- i) L'écritôt – Septembre 2019

2019-11-12-26

SERVICE DES INCENDIES

RAPPORT MENSUEL – OCTOBRE 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-27
SERVICES TECHNIQUES
RAPPORT MENSUEL – OCTOBRE 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-28
SERVICE DES LOISIRS
RAPPORT MENSUEL – OCTOBRE 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-29
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT MENSUEL – OCTOBRE 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-30

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À
L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE
D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR
PROJET D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU BELL-NATURE
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE la Ville de Matagami autorise la présentation du projet « Amélioration du Réseau Bell-Nature » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Matagami à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- ET QUE la Ville de Matagami désigne monsieur Daniel Cliche, directeur du développement économique, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-31

**GALA EXCELLENCE BAIE-JAMES, ÉDITION 2019
FINALISTES ET LAURÉATS – MOTION DE FÉLICITATIONS**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le 9 novembre 2019 avait lieu à Chapais la 8^e édition du Gala Excellence Baie-James organisé par Loisir Sport Baie-James;

ATTENDU QUE cet évènement a permis de souligner l'excellence dans l'exercice de discipline sportive et l'importance de l'implication citoyenne dans la vie communautaire;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire souligner les réalisations de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QU'une motion de félicitations soit adressée aux lauréats et finalistes matagamiens s'étant distingués dans différentes catégories lors de la 8^e édition du Gala Excellence Baie-James :

Officiel/juge de l'année – Deuxième position :

madame Véronique Vaillant, nage synchronisée

Bénévole sportif de l'année – Deuxième position :

madame Mireille Lizotte, nage synchronisée

Relève bénévole 15-35 ans de l'année – Première position :

madame Mireille Lizotte

Relève bénévole 15-35 ans de l'année – Deuxième position :

monsieur Jean-Philippe Lessard

Athlète Coup de cœur :

mademoiselle Malika Bédard, nage synchronisée

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-32

FINANCEMENT D'IMMOBILISATIONS

**MODIFICATIONS DES RÉSOLUTIONS NUMÉROS 2019-02-12-28 ET
2019-04-09-04**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2019-02-12-28 relativement à l'acquisition d'une surfaceuse à glace électrique au coût de 148 605,19 \$ mentionne un financement par le fonds de roulement sur une période de dix ans;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2019-04-09-04 relativement à la réparation du réservoir d'eau potable mentionne que l'excédent du montant de 235 000 \$ quant au total des coûts est financé par le fonds de roulement sur une période de dix ans.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'AMENDER les résolutions numéros 2019-02-12-28 et 2019-04-09-04 afin de modifier le volet du financement de façon que celui-ci est assumé à 100 % par les opérations budgétaires de l'année courante, tel que recommandé par monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et trésorier, dans sa note de service du 11 novembre 2019.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-11-12-33
PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

2019-11-12-34
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE LEVER la séance à 20 h 10.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER